

RÉSUMÉ

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a réuni des représentants de presque tous les pays du monde dans le but d'inciter la communauté mondiale à s'engager à poursuivre les objectifs du développement durable. Action 21, l'une des principales réalisations de cette conférence, est un plan d'action ambitieux portant sur 39 questions concernant l'environnement et le développement. Par la suite, les Nations Unies ont créé la Commission du développement durable (CDD) pour assurer un suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de la CNUED. Chaque assemblée annuelle de la Commission comporte un examen des activités liées à des chapitres particuliers d'Action 21 et d'autres résultats issus de la CNUED. En 1997, on procédera à un examen complet des 39 questions.

Depuis la CNUED, la CDD encourage les pays à faire état de leurs activités. Les rapports présentés brossent un tableau des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'Action 21, soulèvent les enjeux que présente la concrétisation des objectifs liés au développement durable et donnent un aperçu des orientations. Ils permettent à chaque pays de partager des renseignements sur les leçons qu'il a tirées de ses expériences depuis la CNUED et d'indiquer des mesures qu'il compte prendre.

Tendances générales en matière de mise en oeuvre d'Action 21

Le programme d'action du Canada sur le développement durable englobe un nombre considérable de questions sociales, environnementales et économiques. Nos structures politiques et économiques, de même que la participation traditionnelle de notre population à la prise de décisions, font en sorte que la responsabilité des mesures nationales est très largement répartie parmi les Canadiens.

Il n'y a pas de gouvernement ni d'institution qui soit exclusivement responsable du développement durable. Cette responsabilité revient à tous les Canadiens. Et elle ne s'arrête pas à notre frontière. Le développement durable est une préoccupation mondiale, et le Canada joue un rôle important au chapitre des efforts consacrés, à l'échelle internationale, à l'atteinte des objectifs liés à un tel développement.

Modification du processus décisionnel

Parmi les tendances les plus importantes, on constate une évolution constante vers une démarche globale axée sur le développement durable plutôt que sur des décisions fondées sur des questions, des valeurs ou des critères uniques. Dans cette optique, des gouvernements à l'échelle du pays élaborent des stratégies de développement durable.